

Projet de création d'une Activité d'insertion au sein d'Artefacts

Synthèse au 25/11 dans le cadre de l'étude d'opportunité

NATURE ET PORTAGE DU PROJET

NATURE DU PROJET

STATUT

Activité non rentable¹

Activité qui doit rester en dehors du champ de la concurrence²



Hypothèse 1 : Chantier d'insertion	Hypothèse 1 : Association (usagers=membres de l'association)
Hypothèse 2 : Entreprise d'Insertion par l'Economie ³	Hypothèse 2 : Coopérative d'activités et d'Emploi

En l'état, l'activité du Parc n'est pas rentable : le coût de location des matériels (encadré par une règle nationale) ne peut pas dépasser 1 % de sa valeur. En outre un alignement de nos prestations aux coûts du marché nous ferait perdre nos clients. Nous n'avons pas d'autre choix que d'accueillir cette activité au sein d'une association dont les membres seraient les usagers.

L'activité d'Insertion par l'Economie suppose une activité rentable qui se traduit par un taux de financement des postes en insertion à hauteur de 10 143 € par ETP. A contrario, les activités de chantier qui ne sont pas rentables (les recettes ne dépassant pas 30 % du coût du projet) sont mieux dotées : les postes en insertion y sont financés à hauteur de 19 474 € par ETP.

Nous envisageons donc de démarrer l'activité sous la forme d'un chantier à héberger par une association. Dans ce schéma, les personnes en insertion contribuent au projet de production sur une base de 25h/semaine et doivent consacrer 10h/semaine à leur projet professionnel.

1 Pas de possibilité d'augmenter les tarifs sans perdre les clients du parc qui sont de petites associations et des collectivités locales

2 Nos tarifs étant très inférieurs à ceux du marché, nous ne pouvons pas être dans le champ de la concurrence

3 La DIRECCTE ne finance plus de chantier.

ORGANISATION RH ENVISAGÉE POUR L'ACTIVITÉ D'INSERTION

CAE ARTEFACTS

L'objet de la CAE est l'insertion professionnelle

1 chef d'atelier expérimenté
1/2 chargé de développement (recherche de nouveaux marchés)
1/2 admin (1/4 compta/social), 1/4 admi (montage de dossier/évaluation/bilan)

Mise à disposition de personnels auprès de l'association
→

ASSOCIATION ARTEFACTS SPECTACLE

L'objet de l'association est l'organisation de spectacles⁴

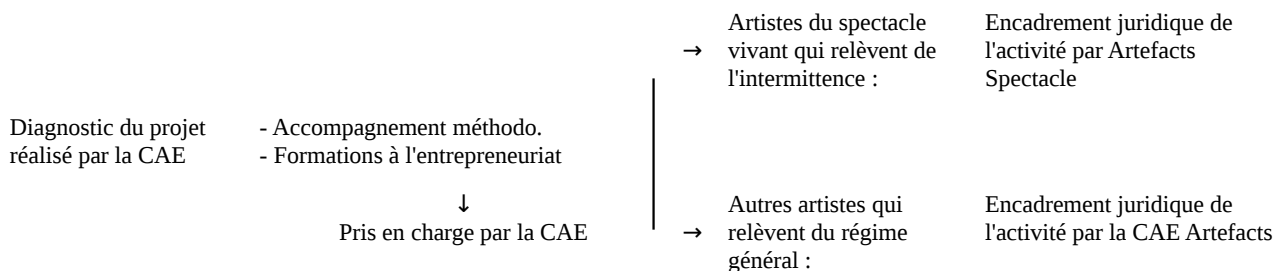
Personnes en insertion professionnelle

Il est cohérent qu'Artefacts Spectacle accueille le projet de chantier dans la mesure où la structure a été créée en réponse à un besoin d'accompagnement professionnel d'artistes du spectacle vivant : l'association fonctionne comme un Bureau de Production avec une Licence d'Entrepreneur de Spectacles. L'association créée en 2013 n'a actuellement aucun salarié.

La relation entre les deux structures s'organise autour de la prise en charge des publics en difficulté : Artefacts accompagne le développement du projet entrepreneurial des artistes porteurs d'un projet professionnel et leur dispense des formations. Artefacts Spectacle encadre leur activité du point de vue juridique.

Dans ce montage nous n'envisageons pas salarier le CIP mais de nous appuyer sur une prestation extérieure du type de celles qui sont proposées par ADMR association.

PARCOURS D'INSERTION AU SEIN DU DISPOSITIF



L'intérêt de faire porter l'activité d'insertion par Artefacts Spectacle :

- l'association est proche de la coopérative et déjà tournée vers l'insertion professionnelle ;
- les artistes usagers de l'association pourront aussi être les usagers du parc ;
- une structure qui a une Licence d'Entrepreneur de Spectacle, qui vend des spectacles, qui a un parc matériel peut vendre des prestations de techniciens sons et lumières.

L'intérêt d'accueillir les emplois d'encadrants de l'activité d'insertion dans la coopérative :

- le portage des emplois d'encadrants par la CAE permet une économie de moyens pour la gestion globale de l'activité d'insertion ;
- l'équipe technique qui travaille actuellement sur le parc est déjà salariée de la CAE ;
- la présence des encadrants du chantier au sein de la CAE peut faciliter la construction de parcours professionnels des publics en insertion vers l'entrepreneuriat collectif.

4 Artefacts Spectacle a une Licence d'Entrepreneur de Spectacle

LES POINTS À ÉVOQUER	
LA NATURE DU PROJET ET LE MONTAGE JURIDIQUE	
<ul style="list-style-type: none"> ○ une activité de Chantier : prise en charge intégrale des personnes en insertion pour ds publics plus éloignés de l'emploi ; ○ la spécificité du modèle économique : 30 % max de recettes par la vente des services ; ○ le support d'Artefacts Spectacle et son évolution dans ses liens avec Artefacts. 	
L'ÉTUDE	
<ul style="list-style-type: none"> ○ pas de financements de la DIRECCTE avant l'agrément ; ○ rendez-vous avec la CDC prévu le 19/12 ; ○ intérêt de Centre Actif mais montage compliqué ; ○ stratégie du CUI CAE. 	
LE MONTAGE ÉCONOMIQUE	
<ul style="list-style-type: none"> ○ fonctionnement : les postes d'encadrants et les charges liées à l'activité ; <ul style="list-style-type: none"> ▪ on passe de 3 ETP + admin ▪ à 2 ETP Artefacts et 0,6 CIP ○ investissements ; ○ recherche de financements complémentaires privés, publics (DRAC) ; ○ études sur des activités connexes. 	
LE TIMING	
<ul style="list-style-type: none"> ○ pas de décision avant mi-juin, attribution des crédits courant du second trimestre ; ○ démarrage éventuel en juillet. 	
LA RENTRÉE JANVIER ET LA NOUVELLE GESTION	
<ul style="list-style-type: none"> ○ refonte du site Internet pour le 15 janvier ; ○ nouvelle communication et suivi administratif. 	
RÉUNION MULTI PARTENARIAL DU 6 JANVIER 2017 À 9H À LA DIRECCTE UD LOIRET	
<ul style="list-style-type: none"> ○ présence des partenaires potentiels financeurs : aggro, CDépartemental, DIRECCTE 	